

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 février 2014

L'an deux mil quatorze, le 27 février, le Conseil Municipal de la Commune de Gerbéviller était réuni à la salle du Conseil de Gerbéviller, après convocation légale, sous la présidence de M. Daniel BONTEMS, Maire.

Tous les Conseillers étaient présents.

Un scrutin a eu lieu, Mme Françoise GUIZOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire pour les délibérations.

M. Daniel BONTEMS donne lecture des délibérations du précédent conseil municipal.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'acquérir à l'amiable les espaces collectifs comprenant la voirie (AE234, 230, 232) et les passages piétons situés en dehors des lots du lotissement « Côte Vallière II » et les réseaux d'assainissement (eaux pluviales et usées); d'eau potable, gaz, électricité, éclairage public et télécom conformément aux plans de rétrocession annexés à la présente délibération et **AUTORISE** M. Le Maire à signer les actes y afférant, de la manière suivante :



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater ces dépenses dans la limite des crédits inscrits ci-dessus et ce avant le vote du BP 2014 de la manière suivante :

Opération	Objet	Cpte	Montant	
			HT	TTC
31	Maitrise d'œuvre Ascenseur	2031	9 735,00 €	11 682,00 €
	Eclairage rampe gymnase	21318	1 380,00 €	1 656,00 €
	Eclairage Clocher Eglise		616,00 €	739,20 €
	Chaudière Tourdot	2132	1 997,00 €	2 396,40 €
	Velux Tourdot		1 355,94 €	1 627,13 €
75	EP Rue du Toulous (2 points)	21354	710,00 €	852,00 €
	EP RD 914 (20 points blancs)		5 540,00 €	6 648,00 €
	EP Rue de l'Adjudant Chèvre (4 balasts jaunes)		464,00 €	556,80 €
TOTAL :			21 797,94 €	26 157,53 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater ces dépenses dans la limite des crédits inscrits ci-dessus et ce avant le vote du BP Service Assainissement 2014 de la manière suivante :

Objet	Cpte	Montant	
		HT	TTC
Etude STEP	203	10 918,00 €	13 101,60 €
Total :		10 918,00 €	13 101,60 €

- **DECIDE** d'adhérer à l'EPA, d'approuver les statuts, de désigner Le Maire comme représentant titulaire à MMD54 et Le 1^{er} Adjoint comme son représentant suppléant et d'approuver le versement de la cotisation annuelle correspondante.
- **APPROUVE** le projet d'installation de télérelevé, **FIXE** la redevance annuelle à 50.00€HT/site équipé et **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention susmentionnée et les documents afférant à ce projet,
- **RÉAPPROUVE** ce projet de rénovation de la toiture de l'ACM de Gerbéviller (Périscolaire) en 2014 et **CHARGE** le Maire de demander une subvention d'un montant de 4 840.00€ auprès de la CAF.
- **AUTORISE**, M. le Maire à signer la convention relative à l'opération « Argent de Poche » mise en place par le Communauté de Communes de la Mortagne permettant aux jeunes d'occuper un emploi pendant les vacances scolaires et **INSCRIT** les crédits prévus à cet effet au budget primitif de la commune.
- Hors de la présence de M. Le Maire, **APPROUVE** le compte administratif du budget de la commune 2013
- **APPROUVE** le compte de gestion du budget de la commune du trésorier pour l'exercice 2013, ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **DECIDE** d'affecter 259 170.83€ au compte 1068 du budget primitif 2014 de la commune
- Hors de la présence de M. Le Maire, **APPROUVE** le compte administratif du budget du service Assainissement 2013
- **APPROUVE** le compte de gestion du budget du service assainissement du trésorier pour l'exercice 2013, ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- Sur la proposition de M. Le Maire consistant à attribuer 20.00€ par élève « gerbévillois » afin de participer à un voyage par an, **DECIDE** d'octroyer une subvention totale de 20.00€ x 11 élèves soit 220.00€, **CHARGE** M. le Maire de verser cette aide directement à l'association du Collège de Gerbéviller organisatrice des Voyages susmentionnés et **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2014.

Questions diverses

- Information sur le découpage des cantons : Gerbéviller ne sera plus chez lieu de canton d'où une perte de la dotation correspondante. Il sera proposé au prochain conseil municipal de voter une motion,
- Information sur le courrier de M. Le Député Maire Jacques LAMBLIN à M. Le 1^{er} ministre,
- Information sur l'ouverture d'une enquête public sur la hausse de la capacité de stockage d'artifices de divertissement de la Société BREZAC à VALLOIS,
- Information sur la proposition de prendre en bail de chasse le Lot B « Les Rappes ». Il est proposé de refuser par écrit cette demande en raison des conditions proposées par M. DOYEN Ludovic et de l'intérêt de laisser ce lot en réserve,
- Information sur le balayage de la commune qui aura lieu avant les élections.

La Secrétaire de séance
Françoise GUIZOT

Le Maire,
Daniel BONTEMS